



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la ville.

Elle présente les principales informations des comptes administratifs du budget principal de la commune et du budget annexe. Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes de la commune. La commune d'Yvrac dispose d'un budget principal.

BUDGET PRINCIPAL

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat global se décomposant comme suit :

MAIRIE D'YVRAC - BUDGET COMMUNAL - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 689 976,44	G	2 846 027,27
	Section d'investissement	B	319 913,37	H	148 302,93
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 190 591,48 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 118 564,96 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 009 889,81	= G+H+I+J	6 303 486,64
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	40 925,68	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	40 925,68	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 689 976,44	= G+I+K	4 036 618,75
	Section d'investissement	= B+D+F	360 839,05	= H+J+L	2 266 867,89
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 050 815,49	= G+H+I+J+K+L	6 303 486,64

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le fonctionnement quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle dégage au titre de l'exercice 2022 un excédent de + 156 050,83€.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement 2022 se sont élevées 2 846 027,27€, en augmentation d'un peu moins de 8 % par rapport aux recettes de l'exercice 2021 (2 651 795,06€).

CHAPITRE	CA 2022
013 - Atténuation de charges	62 515,56€
70 - Produits des services	284 300,13€
73 - Impôts et taxes	2 115 184,91€
74 - Dotations et participations	320 718,75€
75 - Autres produits de gestion courante	18 756,29€
76 - Produits financiers	0€
77 - Produits exceptionnels	41 751,63€
042 - Opérations d'ordre	2 800€
Total	
<i>002 - Résultat de fonctionnement reporté 2021 (pour mémoire)</i>	<i>+ 1 190 591,48€</i>

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour les services communaux : tarification des écoles culturelles, des services périscolaires, de la restauration scolaire, ainsi que les concessions dans les cimetières et les redevances perçues pour l'occupation du domaine public.

Chapitre 73 : Ce chapitre représente environ 74% des recettes de fonctionnement sur cet exercice, et il regroupe principalement :

- Les produits issus de la fiscalité locale et les compensations d'exonérations : 1 098 243,00€
- Les reversements issus de la communauté de communes du secteur de Saint-Loubès : attribution de compensation (659 698,68€) et dotation de solidarité communautaire (185 084,03€)
- La taxe sur les pylônes électriques : 37 317€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 35 891€
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 97 829€

Chapitre 74 : Il regroupe d'une part les dotations de l'Etat, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation de solidarité rurale (DSR), ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux (dont la taxe d'habitation), pour un montant de 187 140€.

Il contient d'autre part les subventions reçues par la commune, dont celles versées par le Département (4 042,84€). Il comprend enfin les versements reçus d'autres organismes (124 272,91€) principalement de la CAF, dans le cadre de l'accompagnement au financement des actions Enfance et Jeunesse

Le chapitre 75 concerne l'encaissement des locations.

Le chapitre 76 concerne les produits financiers.

Le chapitre 77 comprend les remboursements de différents sinistres, dans le cadre des contrats d'assurance conclus par la commune.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre budgétaires.

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 689 976,44€ , en augmentation d'environ 12% par rapport à l'exercice comptable 2021.

CHAPITRE	CA 2022
011 – Charges à caractère général	783 526,79
012 – Charges de personnel	1 741 250,82€
014 – Atténuations de produits	0€
65 – Autres charges de gestion courante	121 757,30€
66 – Charges financières	31 855,83€
67 – Charges exceptionnelles	3 425€
68 – Dotations – provisions semi-budgétaires	990,25€
042 – Opérations d'ordre	7 170,45€
Total	2 689 976,44€

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, acquisitions pour la médiathèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires acquises pour le compte des écoles...

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel .

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace notamment le versement des indemnités et cotisations des élus pour (80 018,43€), les subventions de fonctionnement aux associations (17 858€), le versement exceptionnel de 3 000€ pour venir en aide à l'Ukraine, et autres contributions (participations au CLIC, à la Commission Syndicale des Marais de Montferland...).

Chapitre 66 : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Ce chapitre présente les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Les recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées à 148 302,93€. Les produits sont les suivants pour 2022 :

CHAPITRE	CA 2022
10 – Dotations fonds divers et réserves	105 286,58€
13 – Subventions d'investissement	35 756€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 170,45€
041 – Opérations patrimoniales	0€
045 – Opérations pour compte de tiers	89,90€
Total	148 302,93€
<i>01 Solde d'exécution reporté 2021 pour mémoire</i>	<i>2 118 564,96€</i>

Les principales recettes d'investissement de l'exercice ont été constituées par :

- Des subventions d'investissement reçues pour un montant de 35 765€
- La taxe d'aménagement pour un montant de 33 117,20€
- Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour un montant de 72 169,38€, correspondant au versement des recettes de deux exercices (2021 et 2022)

Les opérations de transfert entre sections retracent les opérations patrimoniales (diverses dotations aux amortissements).

DEPENSES

Les dépenses de la section d'investissement se sont élevées à 319 913,37€ :

CHAPITRE	CA 2022
16 – Emprunts	125 000€
19 – Différences sur réalisation d'immobilisations	2 800€
20 – Immobilisations incorporelles	42 532,93€
21 – Immobilisations corporelles	145 570,14€
23 – Immobilisations en cours	3 920,40€
045 – Opérations pour compte de tiers	89,90€
Total	319 913,37€

Outre le remboursement en capital des emprunts, les principaux postes d'investissements réalisés en 2022 ont porté sur les opérations suivantes :

- En matière de voirie, la réalisation d'études de sécurité sur la traversée d'agglomération de la RD115, la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE), et d'un plan de développement des modes de déplacement actifs (faisant appel à l'énergie musculaire)
- L'agrandissement des capacités d'accueil du colombarium
- Le renouvellement de la partie la plus vieillissante du parc informatique de la commune (services administratifs, pôle Culturel, école maternelle ...)

- Du matériel de secours d'urgence, dans le cadre de la politique communale de la gestion des risques
- Le renouvellement d'équipement au restaurant scolaire (friteuse à gaz), la mise en place de détecteurs de CO² dans les écoles, l'acquisition d'une herse pour l'entretien des terrains de sports
- Des travaux d'entretien et de réfection dans divers bâtiments communaux (sol de la salle de danse, parquet de la salle des fêtes, aménagement de la salle de archives ...)

Les crédits inscrits au budget 2022 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2022 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ». Ainsi, 40 925,68 € de travaux et acquisitions sont reportés de 2022 sur 2023.